

Assainissement de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile

Un plan d'action pour recapitaliser l'établissement cantonal de droit public

Dans un rapport adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat informe le législatif des mesures prises pour remédier aux difficultés rencontrées par NOMAD depuis sa création en 2007 et propose un plan d'assainissement, soit l'octroi d'un crédit de 6,3 millions de francs pour la recapitalisation de NOMAD. Il s'agit d'une augmentation du capital de dotation de l'établissement cantonal de droit public, ainsi que d'un cautionnement de 2 millions de francs.

Dès le départ, NOMAD doit gérer un sous-financement chronique, ce qui ne lui permet pas de mettre en place les outils nécessaires à une bonne gestion, tant du personnel que du matériel. Cette situation provoque une grave surcharge du personnel et fait grimper le taux d'absentéisme. En outre, l'absence de programmes informatiques communs gêne la réelle fusion des fondations.

Le Conseil d'administration de NOMAD s'en préoccupe et commande deux analyses, l'une portant sur le climat de travail au sein du personnel et l'autre sur les objectifs stratégiques à développer à court et moyen terme. Les analyses menées permettent de dégager des axes d'intervention et de fixer des priorités.

Le plan d'action

Le plan d'action repose sur la réorganisation de l'institution et de sa direction générale, sur l'adaptation de la subvention 2010, de manière à desserrer l'étreinte sur le personnel et à assurer les remplacements, sur l'accroissement des prestations de NOMAD et sur l'introduction d'un système d'information performant.

Le nouvel organigramme sera fonctionnel dès l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale. La sélection et l'implantation d'un logiciel pour la gestion opérationnelle de l'activité, ainsi que la mise en place de mesures d'organisation visant à renforcer la gestion institutionnelle de NOMAD, se dérouleront jusqu'à fin 2011.

Pour mettre en œuvre son plan d'action, NOMAD devra recourir à des compétences externes. La démarche implique l'octroi de mandats d'appui, l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques et un effort exceptionnel en faveur de la formation des collaboratrices et des collaborateurs. Le coût est estimé à 0,5 million de francs pour 2010 et à 2,0 millions de francs pour 2011, soit un investissement total de 2,5 millions de francs.

Le plan d'assainissement

Elaboré avec l'appui du Service financier et du Service de la santé publique, le plan d'assainissement comporte plusieurs volets. Il s'agit d'assainir le bilan de NOMAD et de doter l'établissement de droit public du capital nécessaire à son fonctionnement, d'adapter les montants des subventions 2010 et 2011, afin que celles-ci couvrent les besoins, de solliciter auprès des banques les lignes de crédit nécessaires et enfin de mettre en place des outils de mesure de la réalisation des objectifs.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'octroi d'un crédit de 6,3 millions de francs pour la recapitalisation de NOMAD et d'un cautionnement de 2 millions de francs. Le crédit de 6,3 millions de francs est destiné à effectuer l'investissement prévu de 2,5 millions de francs et à assainir le bilan de l'établissement, l'Etat abandonnant les avances de trésorerie effectuées ces dernières années. Quant au cautionnement, il permettra à NOMAD de négocier dans de bonnes conditions la ligne de crédit qui lui est nécessaire pour assurer sa trésorerie.

Le Conseil d'Etat, pourra quant à lui, procéder à l'adaptation des subventions d'exploitation 2010 et 2011.

NOMAD est le pilier central du système de santé neuchâtelois. La réduction des durées des séjours hospitaliers ou la prise en charge ambulatoire des patients ne peuvent se réaliser sans des soins à domicile performants. Ce plan d'assainissement financier est indispensable pour permettre à NOMAD de se préparer au développement de ses activités.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'assainissement de NOMAD est disponible sur www.ne.ch, Rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant:**
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732>

Pour de plus amples renseignements:

Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 22 octobre 2010